



UCP - STP

OCTOBRE 2003

# Le Flash

A l'attention des **Techniciens Supérieurs**

## RIEN

**Pour les Techniciens Supérieurs de la Ville !**

**Projet de loi de Finances 2004 :**

**+ 1,5 % sur les primes des T.S. de l'Etat**

**Combien pour ceux de la Capitale ?**

---

### SOMMAIRE

- Maigres propositions faites aux Techniciens Supérieurs
- Une répartition des primes en l'absence de règles à la Ville (suite)
- Réponse du président aux missives de l'U.N.S.A.
- Dernières minutes

---

### **Que faire face à une administration hautaine et un exécutif sourd ?**

La Direction des Ressources Humaines outrepassa ses prérogatives en remettant systématiquement en cause nos demandes. Elle opère un tri hyper sélectif de nos revendications pour mieux se reposer sur ses lauriers. Rappelons que ses devoirs sont de vérifier la légitimité de nos demandes et d'en estimer le coût financier. Elle doit seulement, après cela, répercuter nos propositions en toute indépendance à un exécutif décideur.

Au delà de cela, c'est notre travail et notre savoir-faire qu'elle ignore et qu'elle méprise.

Nous sommes responsables et capables de faire des propositions justes et sensées, débarrassées de toute considération idéologique. Et pourtant on se moque de nous.

Quand nous citons notamment l'exemple de la revalorisation des techniciens supérieurs forestiers (T.S.F.), les représentants de la D.R.H. lèvent les yeux au ciel.

Ils nous répondent qu'il n'y a que le mot *technicien* de commun entre nous et les forestiers. En guise de conclusion simpliste et lapidaire, ils avancent que ce progrès statutaire fait suite au surcroît de travail des effets de la tempête de 1999. C'est ignorer que, contrairement à la Ville, les gestionnaires de l'Office National des Forêts restent humains et humbles et savent reconnaître le mérite où qu'il soit, même chez les techniciens supérieurs.

Devant un tel discours de notre administration et l'autisme d'un exécutif n'écoulant que la force, que dire ?

Devons-nous attendre, que des crues centenaires de la Seine transforment la capitale en Venise du nord, pour qu'enfin le travail des techniciens soit reconnu ? Ou, allons-nous demander à nos collègues, des barrages réservoirs, d'ouvrir les vannes pour avancer cette échéance ?

Bien évidemment, ceci n'est que fiction et réflexion, mais le fait même de l'évoquer, prouve que l'absence de considération peut faire autant de ravages que les incendies de cet été. Partenaires et garants d'un dialogue social de qualité, nous souhaitons seulement être écoutés par l'exécutif parisien au même titre que la maîtrise ouvrière.

## MAIGRES PROPOSITIONS FAITES AUX TECHNICIENS SUPERIEURS

### Maigres propositions faites par la DRH pour notre corps

Par expérience, et sans doute habitués par les déconvenues récentes, nous n'attendions pas grand chose de la dernière réunion de bilan du groupe de travail des Techniciens Supérieurs de la Ville de Paris (T.S.V.P.) du 30 septembre 2003.

En effet, certains mots, à peine voilés, prononcés lors des précédentes séances, nous faisaient craindre que nous ne bénéficierions dans l'immédiat que très partiellement des mesures prises à l'Etat depuis 3 ans.

Pourtant, nous étions loin d'imaginer la faiblesse et la teneur des propositions faites par la D.R.H.

Celles-ci ont été à la hauteur du mépris constaté de l'exécutif envers notre corps.

Les maigres propositions faites par la DRH sont les suivantes :

- Transformation de 8 postes d'en chef (ou principal) en chef de subdivision programmée au titre du budget 2004.

- Repyramidage du corps à 50 % pour le 1er grade (actuellement à 58%) et 50 % pour les autres sans préciser pour autant, ni le calendrier d'application, ni le nombre de promotions induites en principal et en chef .

Ces propositions ne répondent que **très partiellement** à la transposition des mesures effectives prises à l'Etat depuis 3 ans.

Car pour respecter le principe de l'homologie de notre statut avec celui de l'Etat, **ce n'est pas 8 mais 32 postes de chefs de subdivision** qu'il faudrait créer pour atteindre le quota de 9 % du corps et autant de Principaux et d'en Chef.

De plus, notre demande d'examen, pour plus de transparence, des nominations de chef de subdivision en C.A.P. (suivant les modalités présentes à l'Etat) a été rejetée par l'administration.

Enfin, le montant avancé par l'administration chiffrant ces mesures à 410 000 euros pour ces maigres propositions, est en totale contradiction avec, d'une part notre évaluation (153 000 euros) faite en janvier, lors de la première réunion du groupe de travail, mais aussi avec les 275 000 euros (1,8 MF) estimés par elle même pour la transposition de l'ensemble des mesures prises à l'Etat.

### La Ville de Paris n'est fidèle ni à sa parole ni à ses engagements

Rappelons quand même que lorsque la ville avait sollicité l'avis des techniciens sur le type d'homologie qu'ils souhaitaient, elle s'était engagée, quel que soit le type d'homologie choisie, à transposer sans retard toutes les mesures prises dans le corps de référence.

Tout débutait bien, en Mars 2000 à notre demande, les promesses faites par l'exécutif se sont bien traduites 6 mois après l'Equipement par notre reclassement C.I.I. (Classement Indiciaire Intermédiaire) à l'identique de l'Etat.

### Depuis plus rien, si ce n'est du mépris

En effet, par courrier de septembre 2000, le S.T.P. informait l'exécutif de la mise en place à l'Etat d'un nouveau pyramidage (50 % T.S., 30 % T.S.P. et 20 % T.S.C.) au bénéfice de notre corps de référence, celui des techniciens supérieurs de l'Equipement (T.S.E.).

Nous demandons que ces mesures sociales, au titre de l'homologie, soient appliquées aux techniciens supérieurs de la Ville de Paris.

La légitimité de notre revendication était fondée puisque déjà deux promotions d'élèves techniciens suivaient, à l'identique des T.S.E. et dans les mêmes conditions, une formation initiale dans les E.N.T.E. d'Aix et de Valenciennes.

Petit rappel historique et parallèle avec l'Etat :

Ces dispositions prises à l'Etat ont pour origine en 1998, la décision de M. Gayssot, alors ministre de l'Equipement, de redynamiser un corps bloqué et rendu peu attractif pour les jeunes diplômés.

Les engagements pris devant les T.S.E. et les T.S.V.P. de la promotion 1997-1998 par M. Gayssot, lors de l'inauguration de l'E.N.T.E. de Valenciennes, se sont traduits par des mesures concrètes sous forme d'un repyramidage pour le corps des T.S.E. à partir de l'année 2000.

Ces engagements n'ont pas été rompus et se sont même poursuivis sous l'impulsion de l'actuel ministre de l'Equipement, M. de Robien, en portant à 800 le nombre de Chefs de Subdivision sur 9000 T.S.E. et en repyramidant le corps à 50, 30 et 20 % respectivement pour les trois grades.

Nous avons renouvelé notre requête auprès du nouvel exécutif parisien en 2001, d'une part lors des C.A.P. puis par courrier en janvier 2002 et avons demandé à être reçus par l'adjoint au Maire chargé des Personnels, monsieur François Dagnaud.

A l'issue de notre entrevue du 16 juin 2002 avec monsieur Belkacem, alors directeur du cabinet de M. François Dagnaud, la constitution d'un groupe travail avait été actée.

Depuis janvier 2003, ce groupe de travail, présidé par la D.R.H., s'est réuni quatre fois en neuf mois.

Lors de ces réunions, le S.T.P. a fait des propositions et a réitéré le souhait d'une transposition rapide à notre corps des mesures prises à l'Etat.

Au delà des dispositions à prendre au titre de l'homologie, nos demandes s'appuyaient sur l'énorme fossé que le nouveau statut octroyé à la maîtrise ouvrière avait créé avec les T.S.V.P., corps ayant des niveaux de formation et de responsabilités comparables.

A cette question, rupture du principe d'équité, entre des fonctionnaires ayant des missions sensiblement équivalentes, l'exécutif et l'administration ont répondu par une fin de non-recevoir.

Face à inertie actuelle, on en retire un sentiment que l'exécutif n'est pas, d'une part respectueux de la parole de la Ville et d'autre part, **traite les T.S.V.P. comme une poignée de manants.**

La paix sociale achetée d'un côté (contrat "gagnant-gagnant" de la Propreté ou plutôt "donnant-donnant" entre le personnel ouvrier et la DPE) montre bien en définitive que tout finit par s'analyser en termes de rapport de force et de capacité de nuisance.

Avant d'en arriver à appeler nos collègues, à une mobilisation générale et à des mesures de rétorsion adaptées à la situation, nous avons demandé une entrevue de la dernière chance avec l'adjoint au Maire chargé des personnels.

Son cabinet nous a assuré qu'il nous recevrait dans le courant du mois de Novembre.

Alors attendons, nous ne sommes plus maintenant à un mois près.

A suivre ...

## UNE REPARTITION DES PRIMES EN L'ABSENCE DE REGLES A LA VILLE (suite)

Depuis déjà plus d'un mois, nous avons adressé à la Direction des Ressources Humaines un courrier concernant l'application de l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.) aux personnels techniques de la Ville de Paris.

Nous connaissons le zèle de notre administration à répondre lentement aux sollicitations quelles qu'elles soient.

Pourtant, par la nature de notre demande, reposant pour l'essentiel sur la communication d'un document officiel, nous avons cru, à tort, pouvoir espérer une réponse rapide.

Encore trop candides concernant les rouages de notre administration mais surtout irrités par la tournure du groupe de travail, nous avons osé relancer nos gestionnaires par téléphone.

A la question : "Quand pourrions-nous espérer avoir une réponse ainsi que le document demandé ?", on nous a répondu : "Vous savez monsieur, il est plus rapide de rédiger des lettres que d'y répondre".

Cette réponse couperet tiendrait, sans nul doute, une place de choix dans la rubrique bêtisier de l'administration.

Pourtant nous attendons avec intérêt de connaître le contenu de la circulaire d'application Ville sur l'I.S.S. Et nous sommes surpris, alors que celle-ci concerne l'ensemble des corps techniques, d'être les seuls à nous soucier de son contenu.

Un des points de la nouvelle circulaire de l'Equipement qui a particulièrement retenu notre attention est la **dotation complémentaire pour intérim**. Celle-ci, jusqu'à présent absente de la circulaire, constitue une nouveauté sur la reconnaissance personnelle et financière d'intérimis si souvent exécutés par les T.S.

Renseignement pris auprès de nos collègues de l'Etat, nous avons appris que cette dotation complémentaire est le résultat **d'une demande initiale de notre homologue le Syndicat Autonome National des Techniciens de l'Equipement**. (S.A.N.T.E.)

Autre information d'importance, ce complément de prime prévu par une enveloppe budgétaire supplémentaire est distinct de la dotation générale de l'I.S.S. Ainsi le versement de ce complément, au bénéfice d'un agent ayant assuré un intérim, n'induit pas la diminution des I.S.S. d'un autre. Comme cela est le cas pour la répartition de l'I.S.S. en règle générale.

Certains Techniciens Supérieurs de la Ville de Paris qui assurent un intérim pourraient donc prétendre, au titre de l'homologie, à cette **dotation complémentaire annuelle de 800 euros**.

Encore faudrait-il que notre administration reconnaisse aussi cela comme un élément de l'homologie.

Toujours concernant l'Etat, lors du comité technique paritaire ministériel de l'Equipement du 30 septembre 2003, M. de Robien a présenté les mesures pour son ministère au titre du projet de loi de finances 2004.

Parmi ces mesures, nous avons noté **l'augmentation de 1,5 % du taux de base de l'I.S.S. (ex Rémunérations accessoires) pour 2004** pour l'ensemble des personnels techniques de l'Equipement.

Rappelons que le taux de base de l'indemnité spécifique de service (ISS) fixé par un arrêté d'août 2003 n'avait toujours pas été revalorisé depuis 2000.

Bonne nouvelle tout de même pour nos collègues de l'Equipement et peut être pour nous.

Espérons que la D.R.H. nous appliquera cette revalorisation dès 2004 et qu'elle n'attende pas que celle-ci soit inscrite au prochain projet de mandature.

## REPONSE DU PRESIDENT AUX MISSIVES DE L'U.N.S.A.

Cher(e) collègue,

Tu n'as certainement pas manqué de recevoir dernièrement l'une des nombreuses missives de l'U.N.S.A. Cette centrale ne manque pas de moyens, d'autant que la photocopie et le copier-coller sont ses vraies spécialités. Tu auras donc pu y découvrir un appel à une union qui n'est pas sans nous interpellé.

Au-delà des questions de personnes, non neutres en la circonstance (un permanent actuel de l'U.N.S.A., est un ancien président et permanent de notre syndicat le STP), se pose véritablement une question stratégique sur les choix à formuler pour le devenir du corps des techniciens supérieurs de la ville de Paris.

Lors des négociations de notre groupe de travail avec la D.R.H. sur le corps des techniciens supérieurs de la ville de Paris, il faut le savoir, l'U.N.S.A. a proposé que l'on crée un statut spécifique ville de Paris pour ce corps. Certes, les grandes avancées qu'obtiennent les agents de maîtrise, dont les statuts n'ont aucune équivalence dans les trois fonctions publiques (état, hospitalière et territoriale), laissent croire que dans un cadre identique il pourrait nous être fait les mêmes propositions.

C'est cependant oublier qu'il nous manque une chose essentielle et sans laquelle (nous nous devons d'être réaliste, pragmatique et ne pas nous bercer d'illusions) il est vain d'espérer de véritables avancées sociales. Je veux parler du pouvoir de nuisance. Nous n'avons pas ce levier sur lequel nous pourrions agir. Nous ne pouvons laisser croire que nous allons bloquer Paris en ne ramassant pas, par exemple, les ordures ménagères. Nous n'avons pas ces armes pour prendre les Parisiens en otage. Il est vrai que non seulement cela ne correspond pas à notre philosophie, mais encore nous devons constater que ces leviers et ces forces ne sont pas à notre disposition pour ce type de pratique. Alors faisons avec nos moyens, et ce, sans agiter le miroir aux alouettes en perspective des prochaines élections professionnelles !

Les apparatchiks ont besoin de renouveler leurs sinécures et on les voit donc beaucoup s'agiter en ce moment. Sois sûr que les élections passées, tout ce petit monde reprendra son train-train quotidien dans lequel les catégories intermédiaires, et notamment les techniciens supérieurs, sont systématiquement oubliées. C'est ce constat, toujours valable, qui avait conduit les techniciens supérieurs de la ville de Paris à se prendre en charge et à créer leur propre syndicat : le S.T.P.

Pour ce qui est d'une union avec l'U.N.S.A. nous avons de la part de nos adhérents une remontée d'information bien différente de celle énoncée par cette centrale. Pratiquement aucun de nos mandants n'apparaît être demandeur d'une telle démarche. Alors, pourquoi cette désinformation de la part de cette centrale ? Il est vrai qu'elle s'est fait une spécialité dans la récupération, les exemples sont nombreux (SNADEM, attachés de la ville de Paris, ancien permanent, etc.) alors phagocytter une petite entité comme la nôtre ne serait pas pour les gêner, bien au contraire, avec tout bénéfice pour les nombreux permanents que cette structure abrite et qu'il faut bien nourrir.

Enfin, une intersyndicale et nous n'en rejetons pas le principe a priori, doit se monter sur un véritable projet et sur un objectif consensuel. De cela, il n'en est pas question avec l'U.N.S.A. Ses objectifs ne sont pas les nôtres. Sa pétition, reprenant pour l'essentiel nos propositions, n'est vraisemblablement pour une grande part qu'un doublon et ne saurait être additionnée à la nôtre. Deux fois la même voix sur des textes très proches ne feront jamais deux voix auprès de la municipalité.

Pourtant nous ne nous interdisons pas à l'avenir de pouvoir mener des actions communes avec cette centrale ou avec d'autres mais il est clair qu'aujourd'hui les conditions ne sont pas réunies.

Il est tout aussi probable que tu vas continuer à être assailli de toute la propagande dont ils ont un grand savoir-faire. Toutefois je reste persuadé, cher(e) collègue, que tu ne te laisseras pas abuser par le délire verbal, écrit ou autre qui ne manquera pas de te parvenir jusqu'aux élections et que tu te rappelleras que seuls des représentants sur des postes en prise réelle avec le travail savent rapporter cette réalité et défendre les collègues qu'ils côtoient au quotidien.

Samuel Jacqueton.

## DERNIERES MINUTES

### Préparation au concours de Technicien Supérieur Principal 2003-2004

Le **Bureau de la Formation** (B.F.) de la direction des ressources humaines propose une préparation au concours de TSP accessible à tous les techniciens supérieurs remplissant les conditions (au moins 6 mois d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon et 5 ans de services )

A tous ? Non, pas vraiment, au moins quatre techniciens supérieurs qui avaient préalablement obtenu l'accord de leur service, se sont vu refuser la préparation aux épreuves techniques (Parcs et Jardins et Informatique) par le B.F. au motif qu'ils n'étaient pas assez nombreux dans ces options.

En effet, le B.F. décide d'annuler une préparation dès lors qu'il n'y a pas au moins 4 stagiaires inscrits dans une option. Au nombre de 4 les T.S. ayant choisi l'option Urbanisme et Habitat peuvent pousser un ouf de soulagement. Les 3 T.S. ayant pris l'option Parcs et Jardins n'ont pas eu cette chance. 4 c'est un bon chiffre, 3 ce n'est pas assez.

Allons un peu de sérieux Mesdames et Messieurs du B.F., c'est encore les T.S. qui font les frais de vos décisions. On comprend mieux maintenant pourquoi le dossier du diplôme, qu'a en charge ce bureau, est toujours au point mort.

Alors 3 ou 4 signatures en bas de la demande d'homologation des titres, ne réfléchissez pas trop, Mesdames et Messieurs du B.F., 150 techniciens attendent leur diplôme.

### Liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs économistes

L'avis relatif à l'établissement de la Liste d'aptitude pour l'accès au corps des **ingénieurs économistes de la construction** de la Commune de Paris, au titre de l'année 2004, est paru dans le Bulletin Municipal Officiel du 21 octobre 2003. Le nombre de promotions possibles est de 2.

Les fonctionnaires de la Commune et du Département de Paris **âgés de 45 ans au moins** au 1er janvier 2004, et justifiant, à cette date, de **9 ans de services publics** dont 5 ans au moins de services effectifs accomplis dans un corps de **catégorie B** (conformément au statut des I.E.C.) peuvent faire acte de candidature. Nous nous sommes renseignés auprès du bureau des personnels d'encadrement supérieur de la D.R.H.

La procédure est la suivante :

L'ensemble des Directions de la Ville sont informées de l'établissement d'une liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs économistes de la construction. Elles doivent informer leurs agents.

Les candidats remplissant les conditions doivent rédiger une lettre de motivation manuscrite et joindre un CV (descriptif : Diplôme, formations et carrière).

Ces documents à fournir transmis par la voie hiérarchique sont envoyés à la direction concernée.

Les directions ont en charge de compléter le dossier d'une fiche de renseignements et de l'envoyer au plus tard le 14 novembre à la D.R.H.

### Entrevue avec le nouveau Directeur des Ressources Humaines

Dans le cadre de son partenariat avec l'Union des Cadres de Paris, le S.T.P. sera présent, lors de l'entrevue du 4 Novembre 2003 accordée à l'U.C.P. par Monsieur Michel Yahiel, nouveau directeur des Ressources Humaines

Le S.T.P. entend d'une part informer le D.R.H. sur le comportement hautain de ses collaborateurs envers notre catégorie professionnelle et d'autre part évoquer la situation calamiteuse de notre corps.

Nous attirerons son attention sur le retard de la transposition aux T.S.V.P. des mesures prises à l'Etat.

Nous rappellerons aussi le refus catégorique de notre administration d'étudier une quelconque mesure compensatoires à la suite de la rupture du principe d'équité (57 000 euros en 18 ans) avec les personnels de maîtrise.

**Retrouvez toute l'actualité des Techniciens Supérieurs sur notre site Internet  
à l'adresse : <http://stechparis.free.fr>**

**Et bientôt depuis le site, un Forum sera mis à votre disposition.**

**Soutenez notre action en adhérant au S.T.P**

**1 euro au S.T.P, c'est 1 euro pour les Techniciens Supérieurs.**

**Et 20 euros (dont 50% déductible des impôts sur le revenu) c'est moins que la cotisation annuelle des  
centrales syndicales qui ne font rien pour les Techniciens Supérieurs.**



### **Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion**

accompagné de la **cotisation de 20 euros** pour 2003

à l'ordre du **S.T.P.** : C.C.P. 19 333 85 L Paris

et adresser au **Syndicat des Techniciens de Paris** – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris

Nom : .....	Direction : .....
Prénom : .....	Nom du service : .....
Date de naissance : .....	Adresse service: .....
Grade : .....	.....
N° SOI .....	Code postal : ..... Ville : .....
Téléphone : .....	E-mail : .....
Portable : .....	Télécopie : .....

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.**

(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.**

Paris, le

Signature

(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.**

( ) - Rayer la mention inutile

Un justificatif vous sera adressé en retour, en fin d'année pour obtenir une **déduction fiscale de 50% (10 euros).**